

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 7 octobre 2022

Objet : Demande d'accès

N/Réf. : 1847 00/2022-2023.295

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 18 septembre dernier, visant à obtenir :

« [...] »

1. Toute enquête, rapport diagnostic, audit financier ou mandat d'enquête relatifs à la gestion de la Maison Simonne-Monet-Chartrand produits depuis 2013.
2. Liste détaillée des subventions octroyées à la Maison Simonne-Monet-Chartrand depuis 2013. » (*sic*)

En réponse au premier point de votre demande, nous vous informons que le Ministère ne détient pas les documents demandés.

Nous vous informons que ce point de votre demande relève davantage de la compétence du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Centre. Ainsi, conformément à l'article 48 de la Loi en annexe, nous vous invitons à formuler votre demande auprès de madame Catherine Bouchard responsable de l'accès aux documents du CISSS de la Montérégie-Centre dont les coordonnées sont disponibles à l'adresse ci-dessous :

https://www.cai.gouv.qc.ca/documents/registres/CAI_liste_resp_acces.pdf

... 2

Concernant le deuxième point de votre demande, nous vous transmettons sous l'onglet 1 les renseignements demandés et détenus par le Ministère.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

<https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/>

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé par

Daniel Desharnais

p. j. 2

N/Réf. : 22-CR-00055-121